



# Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale

4 mars 2010

Français

Original: anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 25<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 29 octobre 2009, à 10 heures.

Président : M. García González (Vice-Président) . . . . . (El Salvador)

## Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce international et développement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*En l'absence de M. Park In-kook (République de Corée), M. García González (El Salvador) (Vice-Président) prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)**

**a) Commerce international et développement**  
(A/64/15 (Part I à IV), A/64/177 et A/64/179)

1. **M. Panitchpakdi** [Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)], présentant le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/64/177), dit que, bien que les premiers signes d'une reprise, après la série de crises qui a secoué le monde, aient pu être constatés récemment, la prudence est de mise, surtout en ce qui concerne les implications pour les pays en développement. Les preuves d'une relance viennent pour une large part du secteur financier; dans l'économie réelle, la reprise est très lente et risque fort d'être une reprise sans emplois, car il faut plus longtemps aux marchés du travail pour s'ajuster aux variations de la production.

2. Non seulement la crise financière et économique mondiale a inversé la progression vers les objectifs du Millénaire pour le développement, mais elle a également fait ressortir plusieurs problèmes relatifs aux cours des produits de base et au coût de l'énergie. Le fractionnement de la gouvernance mondiale exige une nouvelle structure coordonnée, avec une meilleure représentation de toutes les nations, telle la structure offerte par le Groupe des 192 que l'on propose d'établir. L'ONU a un rôle très important à jouer dans la création d'une telle structure, de même que les institutions de Bretton Woods.

3. Malgré une certaine stabilisation du commerce international, la reprise des échanges reste faible; le commerce mondial a souffert de la croissance constamment négative des économies nationales, ainsi que de l'insuffisance du financement des échanges. De plus, la compression des exportations qui s'est propagée rapidement de pays en pays a eu des retombées particulièrement graves pour certains services fortement tributaires du revenu, tels que le tourisme, les transports et la construction, qui tiennent une place importante dans les exportations des pays en développement. Il n'est pas du tout impossible que la

baisse des recettes d'exportation, conjuguée au déclin des apports au titre de l'investissement direct étranger, des transferts de fonds par les émigrés et de l'aide publique au développement, provoque une nouvelle crise de la dette dans les pays en développement.

4. La crise a entraîné une remise en question du modèle de développement fondé sur une croissance animée par les exportations et a mis en évidence la nécessité pour les économies des pays en développement d'être moins vulnérables aux chocs dus au commerce international. Il faut donc des mesures visant à améliorer leur productivité et leur compétitivité, ainsi qu'une diversification aussi bien de leur production que des marchés, notamment au moyen de l'intégration et de la coopération régionales et Sud-Sud. En outre, les pays en développement ont besoin d'être protégés contre les mesures discriminatoires adoptées par les pays développés pour soutenir leurs industries nationales, mesures que les pays en développement ne peuvent pas contrebalancer.

5. Il faut accroître l'efficience, l'équité et la durabilité du système commercial multilatéral. Après plusieurs longs cycles de négociation, il est temps aujourd'hui de stabiliser ce système et de prendre des dispositions propres à prévenir le risque de non-exécution et de litige. Un système plus coopératif serait préférable au système actuel de règlement de litiges - malgré les bons résultats de celui-ci - s'il garantit aux pays la possibilité et le temps d'honorer leurs engagements. Un accroissement de l'aide bilatérale et multilatérale au commerce contribuerait à accélérer le processus, tandis qu'une conclusion positive du Cycle de Doha indiquerait clairement que les pays sont attachés au multilatéralisme, après une crise provoquée en partie par l'absence de règles internationales. En conséquence, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pourraient envisager la possibilité de s'entendre d'abord sur certaines questions, notamment celles qui se traduiraient par des gains concrets en termes de développement pour les pays en développement. Des retards dans la conclusion du Cycle de Doha pourraient entraîner une multiplication des accords régionaux, ce qui n'est pas toujours dans l'intérêt des pays en développement.

6. L'un des problèmes majeurs à résoudre après la crise consiste à s'assurer que le champ d'action de l'OMC soit suffisamment large pour couvrir des questions non commerciales, allant des cours des produits de base et des taux de change à la

réglementation du travail et à l'environnement. En outre, il faut s'attaquer aux causes profondes de la crise et rechercher un développement plus équilibré, plus durable et plus inclusif, réévaluer soigneusement les modèles et stratégies de développement et redéfinir le rôle du gouvernement en ce qui concerne le marché. L'ONU devrait jouer un rôle de chef de file dans cet effort.

7. **M. Feyder** (Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED) présente les rapports du Conseil du commerce et du développement (A/64/15, Part I à IV) et mentionne en particulier les débats du Conseil à sa cinquante-sixième session (Part IV). Lors de cette session, il a été unanimement reconnu que les pays en développement, surtout les plus pauvres d'entre eux, avaient été les plus durement frappés par la crise actuelle qui, vu son caractère mondial, exige une réponse mondiale. Les procédures de vote et de représentation, ainsi que les buts et l'efficacité du système financier et monétaire international avaient besoin de réformes approfondies. Des réformes devaient être apportées à la gouvernance du Fonds monétaire international (FMI) ainsi qu'au rôle et à l'attribution des droits de tirage spéciaux. Une amélioration de la coordination macroéconomique internationale et un système commercial impartial, ouvert et équitable étaient d'une importance tout aussi vitale.

8. Les efforts de lutte contre le changement climatique ne devaient pas obligatoirement être préjudiciables au développement. Les pays en développement étaient les moins fautifs pour le changement climatique mais ils étaient souvent les plus durement touchés par ses conséquences ; pour atténuer les effets du changement climatique, ils avaient besoin d'un soutien financier et technologique accru des pays développés.

9. Les débats ont également porté sur les points faibles des structures économiques de nombreux pays en développement et sur la nécessité accrue d'y remédier compte tenu de l'impact de la crise sur le commerce international. Les participants ont également souligné la nécessité de conclure rapidement le Cycle de négociations commerciales de Doha, tout en notant les difficultés du processus d'adhésion à l'OMC pour les pays en développement. La CNUCED a été encouragée à promouvoir des politiques commerciales visant à renforcer les capacités de production des pays en développement et à appuyer la coopération Sud-

Sud, ainsi qu'à poursuivre l'analyse des incidences de la crise sur le commerce et le développement.

10. Le Conseil a souscrit à l'avis du secrétariat de la CNUCED, selon lequel les sociétés transnationales pourraient jouer un plus grand rôle dans la modernisation du secteur agricole dans les pays en développement. À cet égard, l'intervenant a appelé l'attention sur l'initiative japonaise qui suscite beaucoup d'éloges et qui vise à promouvoir des investissements internationaux responsables dans l'agriculture, ainsi que sur la qualité des activités menées par la CNUCED en vue de donner suite aux recommandations du Sommet du Groupe des Vingt (G20).

11. Par ailleurs, le Conseil a examiné et approuvé la politique de la communication de la CNUCED et a passé en revue ses activités de coopération technique, en particulier les activités de soutien au peuple palestinien en vue de la création d'un État palestinien. Il a été demandé au secrétariat de la CNUCED d'aider l'Autorité palestinienne à obtenir le statut d'observateur auprès de l'OMC et à se joindre ultérieurement à l'OMC, car c'est une condition préalable requise pour attirer des investissements aux fins du développement du secteur privé.

12. La CNUCED doit rester une partenaire clef des pays les moins avancés (PMA) et continuer de les aider à analyser les problèmes et à élaborer des politiques de rechange. La sécurité alimentaire est une priorité pour ces pays et les efforts qu'ils déploient pour y parvenir devraient avoir l'appui de la communauté internationale. Le Conseil a également reconnu qu'il était très important d'inclure l'intégration régionale dans les stratégies de développement à long terme de ces pays, notamment en Afrique, en mettant l'accent sur le dialogue au niveau régional. Dans cet esprit, le Conseil a demandé à la CNUCED d'établir un rapport sur la faisabilité d'un réseau Internet qui relierait les diverses communautés économiques régionales africaines.

13. La cinquante-sixième session a fait clairement ressortir la qualité des rapports de la CNUCED, et l'on peut espérer qu'elle accroîtra l'influence de la CNUCED à l'échelon mondial ; les rapports ont contribué au lancement d'un processus qui est loin d'être terminé. À cet égard, le Conseil a un rôle à jouer dans le débat d'orientation auquel la crise a donné lieu. Étant donné que l'intégrisme en matière de marchés

s'est révélé être une impasse, il appartient maintenant aux gouvernements des pays en développement écrasés par la crise de réfléchir aux politiques macroéconomiques et aux mesures de réglementation nécessaires pour promouvoir le développement, ainsi qu'au degré de priorité à donner à l'agriculture, à la reconstruction du secteur agricole et aux politiques commerciales d'accompagnement, aux éventuelles nouvelles approches de la politique industrielle et à l'intégration régionale dans un environnement international caractérisé par la mondialisation.

14. **M<sup>me</sup> Cortez** (Chef du secrétariat du Comité des politiques de développement, Département des affaires économiques et sociales) a présenté le rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (A/64/179).

15. **M. Gotta** (Éthiopie) dit que les trois piliers des activités de la CNUCED sont la recherche-développement, la recherche de consensus et le renforcement de capacités, y compris l'assistance technique. Il demande à la CNUCED de persévérer dans ses travaux, dont l'utilité est immense, et d'informer en conséquence les autres partenaires, en particulier l'OMC et les institutions de Bretton Woods.

16. **M. Almeida** (Brésil) dit que l'élaboration par l'OMC de règles relatives, entre autres, aux cours des produits de base, aux taux de change, aux normes environnementales et aux conditions d'emploi élargirait considérablement le mandat de cette organisation, ce qui, compte tenu des expériences passées, risquerait de créer des difficultés supplémentaires pour la conclusion du Cycle de Doha. L'intervenant serait reconnaissant d'avoir des éclaircissements à ce sujet. Si le système actuel est difficile à gérer, c'est parce que certains mécanismes demandent à être actualisés.

17. **M. Khan** (Pakistan) fait siennes les préoccupations de l'intervenant précédent, qui renvoient au vieux débat sur le choix entre surcharger une institution ou donner une plus grande cohésion au système. La durée du Cycle de négociations commerciales de Doha, qui en est maintenant à sa neuvième année, est un record dans l'histoire des négociations commerciales internationales; il faut peut-être l'imputer à la surcharge imposée à l'OMC. S'agissant du financement des échanges, l'intervenant

demande si la CNUCED considère qu'elle a un rôle à jouer dans l'amélioration de la coordination avec le FMI et la Banque mondiale et, en particulier, si elle a mis en marche ou envisagé un mécanisme de coordination qui permette d'aider et d'orienter les pays qui n'ont pas accès aux marchés extérieurs.

18. **M. Murakami** (Japon) dit que, dans le passé, sa délégation a souvent critiqué les rapports de la CNUCED, mais qu'elle appuie sans réserve le rapport actuel sur le commerce international et le développement (A/64/177), peut-être parce que le Japon lui-même a récemment traversé une période difficile. Compte tenu des observations de M. Panitchpakdi concernant la nécessité de réévaluer les modèles et stratégies de développement, il souhaite savoir quel type de réévaluation est envisagé et s'il peut y avoir une troisième voie possible pour le développement. Il se demande également comment la CNUCED pourrait contribuer au suivi de l'initiative relative à l'agriculture lancée par le Japon en faveur des pays en développement.

19. **M. Aluteni** (Namibie) demande quelles retombées la contribution des sociétés transnationales à la sécurité alimentaire des pays en développement aura pour les petits exploitants agricoles et de quelle manière elle pourra rendre les prix des denrées alimentaires plus abordables pour les pauvres.

20. **M. Panitchpakdi** [Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)], répondant au représentant du Brésil, dit que de nouvelles questions, ayant trait en particulier au commerce et à l'environnement, ont effectivement amené à s'interroger sur l'élargissement du mandat de l'OMC. Il convient de se pencher très attentivement sur cette question. Pour sa part, l'intervenant pense qu'il serait souhaitable que l'OMC reste dans les limites de son mandat principal.

21. L'intervenant partage l'avis du représentant du Pakistan sur la nécessité d'une plus grande coordination. La CNUCED tient des consultations périodiques avec d'autres organismes du système des Nations Unies et avec l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, avec laquelle elle a resserré ses relations de travail dans le contexte de la crise. La CNUCED doit se tenir au courant de toutes restrictions des flux normaux d'échanges, notamment les mesures protectionnistes, et être à même de représenter le système des Nations

Unies dans les discussions avec les institutions de Bretton Woods sur la réforme des structures financières internationales.

22. Répondant au représentant du Japon, l'intervenant dit que l'ancien modèle s'est effectivement révélé inadéquat, surtout en ce qui concerne le rôle de l'Etat et des mécanismes du marché; ce modèle a permis au système financier de servir ses propres fins et non celles du développement économique. L'intervenant souligne la nécessité d'équilibrer la demande extérieure et intérieure et d'être prudent devant le risque d'une dépendance excessive vis-à-vis des marchés extérieurs. Vu le nombre d'erreurs commises au nom de la libéralisation des marchés financiers, il s'impose de prévenir les mouvements spéculatifs – qui provoquent d'énormes variations des cours des produits de base, de l'énergie et des denrées alimentaires. Une gouvernance mondiale serait la réponse, peut-être au moyen du Groupe des 192 que l'on propose de créer; elle touchera tous les organismes internationaux.

23. En réponse à la question sur les sociétés transnationales posée par le représentant de la Namibie, l'intervenant dit que le Rapport sur l'investissement dans le monde, 2009, de la CNUCED souligne l'importance d'une participation accrue du secteur privé au développement, en faisant référence en particulier aux sociétés transnationales. Les accords voulus doivent être élaborés entre le pays hôte et la société transnationale participante, en prenant en considération les risques d'accaparement de terres.

24. **M. Feyder** (Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED) souligne le caractère opportun de la question des sociétés transnationales, compte tenu de l'éventuelle contribution de celles-ci à l'amélioration de la sécurité alimentaire. La CNUCED espère recevoir un rapport à ce sujet, à l'issue de nouveaux débats tenus parallèlement à la session en cours de l'Assemblée générale, et sera heureuse de contribuer à faire avancer le débat. Il convient de féliciter le Japon pour ses efforts de recherche de solutions aux problèmes qui se posent aux pays en développement, concernant en particulier les préoccupations relatives à la transparence, les droits des petits exploitants agricoles et la sécurité alimentaire; l'implication d'autres acteurs, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) serait également très précieuse.

25. Revenant à la question soulevée par le représentant de la Namibie, l'intervenant dit que c'est la première fois que la CNUCED centre son attention sur l'agriculture, qui appelle des investissements aussi bien en amont qu'en aval de la production. Toutefois, il faut également résoudre la question de savoir comment accroître la productivité des petits exploitants agricoles, en tenant compte en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement, et quels types de politiques commerciales doivent être adoptés pour développer l'agriculture, surtout dans les PMA.

26. **M. Oussein** (Comores) demande si les pays les plus vulnérables peuvent bénéficier d'un traitement spécial et différencié dans le cadre des réglementations de l'OMC.

27. **M. Feyder** (Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED) dit que, en vertu de l'article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les membres de l'OMC peuvent conclure entre eux des accords en dehors des réglementations de l'OMC. Au stade actuel du Cycle de Doha, les négociations commerciales bilatérales sont donc d'autant plus importantes, surtout pour les PMA. Néanmoins, il est vrai que le principe du traitement différencié, tel qu'il est exprimé dans cet article, n'est pas très clair et que les PMA ont raison de demander que la question soit réglée une fois pour toutes.

28. **Le Président** invite la Commission à tenir un débat général sur le point de l'ordre du jour.

29. **M<sup>me</sup> Osman** (Soudan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le commerce extérieur a un rôle décisif à jouer dans la promotion de la croissance et du développement et devrait être encouragé; l'exportation, en particulier, représente pour les pays en développement un outil durable de lutte contre la crise actuelle. L'aboutissement du Cycle de Doha est une priorité encore plus grande si l'on veut mettre en place un système des échanges multilatéral qui soit universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable et prenant en compte les intérêts vitaux des pays en développement.

30. Le Groupe des 77 et de la Chine souligne qu'une initiative rapide et créative est nécessaire pour sortir de l'impasse, tout en demandant aux pays développés de s'abstenir de prendre des mesures protectionnistes. Il est impératif d'accélérer l'exécution de l'engagement international pris de très longue date de faire des

échanges commerciaux un instrument réel de croissance et de développement. Les critères clés pour juger si les résultats du Cycle de Doha sont axés sur le développement sont la libéralisation du secteur agricole, une structure tarifaire et non tarifaire modifiée pour faciliter l'accès aux marchés, un traitement différencié pour les pays en développement et la protection des pays les plus faibles contre les effets négatifs de la libéralisation des échanges.

31. En conclusion, l'intervenante dit que le Groupe des 77 et la Chine sont conscients du rôle important de la CNUCED dans la poursuite des objectifs d'un commerce équitable et ouvert, notamment en tant qu'organisme responsable des questions qui s'y rapportent au sein du système des Nations Unies, et demandent une fois de plus que l'adhésion à l'OMC soit facilitée pour tous les pays en développement candidats. En outre, elle se déclare préoccupée par l'imposition de mesures économiques coercitives, notamment de sanctions unilatérales contre des pays en développement.

32. **M<sup>me</sup> Spatolisano** (Commission européenne), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine), des pays du Processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie), ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la crise a mis en évidence la vulnérabilité de nombreux pays en développement et a démontré la nécessité pour ces pays de diversifier leurs économies, en termes non seulement d'exportations et de produits mais également d'éventail des partenaires commerciaux. C'est pourquoi il importe de promouvoir les échanges Sud-Sud et l'intégration régionale.

33. Cependant, la crise n'a pas été provoquée par les échanges commerciaux et aucun nouveau modèle n'est requis en ce qui concerne le rôle du commerce. C'est une prérogative de chaque gouvernement de réguler le marché intérieur de la manière qui lui paraît indiquée; les membres de l'OMC ont toute discrétion et toute la marge de manœuvre voulue pour le faire, sous réserve des réglementations fondamentales de l'OMC. L'objectif d'une sécurité alimentaire pour des pays importateurs de denrées alimentaires est irréaliste : il faudrait plutôt s'efforcer d'améliorer le fonctionnement des marchés et d'éviter des fluctuations excessives des cours. Une libéralisation progressive, menée avec précaution, et une intégration des pays tributaires des

exportations aux marchés mondiaux sera toujours l'élément décisif de toutes stratégies de développement réussies.

34. Dans l'immédiat, l'impératif est de résister aux pressions protectionnistes afin d'empêcher l'économie de tomber encore plus bas; toutefois, cela ne suffira pas pour amener une reprise. L'aboutissement du Cycle de Doha sera la meilleure assurance contre le protectionnisme, ainsi qu'un témoignage de confiance, nécessaire pour doper l'économie mondiale. La dimension du développement du Programme de Doha pour le développement ne doit pas être minimisée au cours du processus; ainsi, l'ensemble des mesures qui sont actuellement sur la table des négociations doit déboucher sur des résultats extrêmement importants pour les pays les plus pauvres, parmi lesquels figure l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA. Depuis le début d'octobre 2009, l'Union européenne offre à ces pays l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour tous les produits, à l'exception des armes et des munitions, et appelle les autres pays à suivre son exemple.

35. **M. Hackett** (Barbade), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), exprime son soutien à la déclaration faite au nom du Groupe de 77 et de la Chine et dit que la crise financière et économique mondiale a eu de graves retombées négatives pour les pays en développement, tels que les petits États de la CARICOM, dont les économies sont petites, tournées vers l'extérieur et reposent principalement sur les services. En particulier, le secteur du tourisme, qui est la principale source de devises étrangères et le premier employeur de la plupart des pays du CARICOM, a été frappé de plein fouet, ce qui s'est traduit par une hausse du chômage et un recul dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international.

36. La CARICOM reconnaît qu'il est absolument nécessaire de relancer les négociations du Cycle de Doha pour le développement, et se réjouit du récent engagement pris par le Groupe des Vingt (G-20) à son Sommet de Pittsburgh de faire aboutir le Cycle de Doha en 2010. Le commerce extérieur est un facteur important du financement du développement et les réglementations commerciales doivent prendre en considération les points faibles des pays en développement et leurs besoins en matière de développement. C'est particulièrement vrai pour les

économies petites et vulnérables, qui ne peuvent réagir de manière satisfaisante en cas de chocs extérieurs, tels que la crise financière mondiale et le changement climatique. L'intervenant demande aux membres de l'OMC d'appuyer le Mandat de Doha portant sur l'examen des questions relatives au commerce extérieur des petites économies et d'élaborer des réponses concrètes à ces questions en visant à intégrer davantage les économies petites et vulnérables au système commercial multilatéral. Pour créer un système d'échanges juste et équitable, la communauté internationale doit mettre au point des réglementations qui prennent en compte les intérêts des économies petites et vulnérables et leur permettent de tirer des avantages significatifs du système commercial multilatéral.

37. Les États de la CARICOM et d'autres pays partageant la même optique qu'eux souhaitent proposer que le programme de travail de l'OMC, en ce qui concerne les petites économies, intègre les mesures préférentielles commerciales existantes relatives aux exportations en provenance des petites économies, facilite les flux d'investissements vers les petites économies en tirant parti des facilités d'investissement préférentielles à long terme créées par des institutions financières régionales et multilatérales, aborde la question de la négociation relative à l'introduction d'une plus grande souplesse dans l'utilisation par les économies petites et vulnérables des subventions accordées au secteur de la pêche et garantisse que les contributions des petites économies dans le domaine de l'accès aux marchés des produits agricoles, des produits non agricoles et des services soient proportionnelles à leurs possibilités limitées.

38. La CARICOM soutient sans réserve l'initiative Aide pour le commerce, dont elle espère obtenir une part équitable des ressources pour faire face aux difficultés créées par l'érosion des préférences qui concerne ses principaux produits d'exportation : bananes, sucre, rhum, riz et textiles. L'amélioration de la compétitivité et l'édification de l'infrastructure commerciale sont des priorités urgentes pour la CARICOM.

39. La CARICOM est fermement opposée au recours à des politiques protectionnistes, surtout pendant la crise financière et économique actuelle. Elle souscrit à la principale conclusion du rapport du Secrétaire général quant à la nécessité d'un système de gouvernance mondiale, incluant également le système

commercial multilatéral – modèle logique puisqu'il couvrira tous les aspects du règlement des crises mondiales et de la promotion du développement -, et quant au rôle que l'ONU doit jouer dans une telle entreprise (A/64/177, par. 62). À cet effet, un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, qui mette l'accent sur les besoins spécifiques des économies nationales petites et vulnérables, sera d'une importance capitale.

40. **M. Ntwaagae** (Botswana), parlant au nom de certains États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Lesotho, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, les Seychelles, le Swaziland, la Zambie, le Zimbabwe et le Botswana, son propre pays, dit que la SADC s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe des pays les moins avancés (PMA) et de la CARICOM. Il signale l'importance des échanges extérieurs, en particulier du volet des exportations, pour la croissance économique et le développement des pays en développement et pour la promotion du développement durable dans la sous-région de la SADC. Or, le caractère inéquitable du système commercial international fait obstacle à l'instauration d'un développement durable et d'une croissance animée par les échanges extérieurs dans ces pays, et les maintient en marge du processus de la mondialisation. Pour que les pays en développement puissent tirer profit du commerce extérieur, des solutions doivent être trouvées aux réalités et aux déséquilibres dans les degrés d'industrialisation et de développement, et un environnement propice aux échanges et au développement doit être mis en place et facilité au moyen de politiques et de mécanismes institutionnels nationaux, régionaux et internationaux. Pour la SADC, l'instauration de l'équité dans le système commercial international est une priorité urgente.

41. L'accroissement important du déficit commercial de la SADC a de graves implications pour le développement puisqu'il a une incidence négative sur la diversification des économies et sur les recettes budgétaires des États, ralentit la croissance économique et aggrave la pauvreté et le chômage dans la sous-région. De plus, des réglementations commerciales inéquitables autorisant des subventions qui faussent les échanges, en particulier dans le secteur

agricole des pays développés, continuent de freiner la croissance dans la région de la SADC. C'est pourquoi la SADC lance un appel en faveur de la reprise et d'une issue positive et rapide du Cycle de Doha pour le développement, et demande instamment l'application de mesures correctrices pour résoudre les problèmes des barrières non tarifaires, des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits de douane. L'absence de progrès dans ces domaines aura des conséquences pour les membres de la SADC, qui subissent déjà les effets des crises alimentaire, énergétique et financière, des catastrophes naturelles et du changement climatique. À cet égard, l'intervenant souligne que les membres de la SADC représentent toutes les catégories de pays vulnérables – PMA, pays en développement sans littoral, pays à revenu moyen et pays sortant de conflits. Même si la SADC ne peut tirer pleinement parti des possibilités offertes par le système commercial international, elle a créé une zone de libre échange en août 2008 et se propose de mettre en place sa propre union douanière.

42. La SADC se réjouit des initiatives prises par l'ONU pour aider l'Afrique à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et prend acte avec satisfaction de la résolution 61/51 de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la SADC, qui demande à la communauté internationale de soutenir les efforts déployés par la SADC pour renforcer ses capacités et pouvoir faire face aux nouveaux défis, possibilités et conséquences de la mondialisation et de la libéralisation pour l'économie des pays de la région. En outre, l'intervenant accueille avec satisfaction le soutien apporté par le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à la promotion de l'exécution du Programme d'action d'Almaty, et prie instamment la communauté internationale d'accroître les ressources en faveur d'initiatives telles que l'Aide pour le commerce.

43. **M. Sharma** (Népal), parlant au nom du Groupe des PMA, dit que les déséquilibres macroéconomiques mondiaux ont contribué dans une mesure importante à accélérer la crise financière et économique mondiale, et que les PMA doivent faire face au déclin de leur produit intérieur brut (PIB) et du volume de leurs échanges, à la baisse de leurs exportations, aux fluctuations des cours des denrées alimentaires et au ralentissement du tourisme et des apports au titre des

transferts de fonds. De plus, leur stabilité économique et le coût de leurs importations accusent les effets négatifs des récentes fluctuations des cours de l'énergie.

44. Les PMA ont besoin de devenir plus résistants aux chocs du commerce extérieur, compte tenu en particulier de la réduction de leur avantage comparatif en matière d'exportations baisse, de la hausse des coûts des importations et de leurs difficultés à s'intégrer au système financier et commercial mondial. La chute des recettes d'exportation et des apports de capitaux et l'augmentation des primes de remboursement des emprunts agravera encore la situation déjà précaire de leur balance des paiements. Les investissements étrangers directs et l'Aide publique au développement continuent de baisser et l'éventualité d'une grave crise de la dette menace. Certes, de nombreux PMA ont appliqué avec succès des stratégies de croissance fondées sur les exportations, mais ils ont également été victimes du ralentissement des échanges internationaux. À moins que la demande intérieure des PMA bénéficie d'un soutien et que les pays en développement obtiennent un meilleur accès aux marchés, la production nationale et le revenu national de ces catégories de pays risquent fort de continuer de chuter.

45. Les PMA sont préoccupés par le fait que le Programme de Doha pour le développement est toujours dans l'impasse et par les nouvelles vagues de protectionnisme qui font partie intégrante des mesures de relance, caractérisées par un repli sur soi, qui sont adoptées en réaction à la crise financière et économique mondiale. Étant donné la vulnérabilité exceptionnelle des PMA, les pays développés devraient honorer dans les meilleurs délais les engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne l'aide au développement, l'accès en franchise de droits pour leurs produits, l'aide au commerce extérieur, des mesures d'allègement de la dette et d'autres mesures de renforcement des capacités, en vertu d'accords et d'engagements internationaux, notamment ceux qui sont énoncés dans le Consensus de Monterrey. Sans ces ressources, les PMA ne sont pas en mesure de lutter contre la pauvreté, la faim, l'analphabétisme et les maladies.

46. Les PMA ont besoin d'une amélioration de leur compétitivité et de leur productivité, ainsi que d'une diversification de leurs économies sous forme de nouveaux produits et services dynamiques, et la

recherche de nouveaux champs d'avantages comparatifs et d'activités modernes pouvant donner lieu à un commerce extérieur devrait être encouragée afin de favoriser l'accroissement de la valeur ajoutée, l'intégration en aval et en amont, la diffusion de la technologie et la formation de capital. Les textes issus de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement devraient faire l'objet d'une application et d'un suivi satisfaisants dans le cadre d'un processus axé sur les résultats et sur l'action concrète, mené aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ONU.

47. **M. González Segura** (Mexique), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que le marasme économique et financier risque d'inverser les progrès vers le développement et vers la réalisation des objectifs du Millénaire, ce qui arrive déjà dans de nombreux cas. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a été frappée de plein fouet par le déclin des échanges internationaux et par la chute des recettes du tourisme et des apports au titre des transferts de fonds. La plupart des suppressions d'emplois de la région ont eu lieu dans des activités axées sur l'exportation. Réagissant à ces défis et à la diminution des crédits, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont pris des initiatives communes visant à accroître le financement des échanges.

48. L'expansion des échanges et un système commercial dans lequel les pays développés ouvrent leurs marchés aux pays en développement sur une base équitable et compétitive et honorent pleinement le principe du traitement spécial et différencié sont indispensables pour faire face à l'incidence de la crise et pour améliorer les conditions de vie grâce à un accroissement des exportations et des investissements, à des créations d'emploi et à la diffusion de la technologie. Pour ce qui est de la migration, l'intervenant dit que la main-d'œuvre est le seul facteur de production qui n'a pas été libéralisé, ce qui donne d'autant plus d'importance au commerce international en tant que moyen d'accroître les flux de capitaux et les financements à destination des pays en développement et de sauvegarder les acquis des pays en développement. À cet effet, des marchés libres sont un intérêt vital. C'est pourquoi l'intervenant se déclare préoccupé par le retour du protectionnisme, en

particulier par les mesures qui peuvent avoir une incidence sur les efforts déployés par les pays du Groupe de Rio pour contrer les effets négatifs de la crise.

49. Les effets nocifs de la crise économique et financière, qui a commencé dans les pays développés, ne doivent pas être répercutés sur les pays en développement, surtout les plus vulnérables d'entre eux. À ce sujet, les pays en développement ont le droit légitime de faire jouer des mécanismes de sauvegarde afin de protéger leur production intérieure, dans le cadre des dispositions pertinentes de l'OMC. Vu le rôle important que le système commercial multilatéral peut jouer dans la revitalisation des échanges en tant que moteur de la croissance et du développement, un aboutissement rapide et satisfaisant du Cycle de Doha est crucial. Les pratiques qui faussent les échanges, en particulier les subventions à l'exportation dont les pays développés font bénéficier leurs produits agricoles, doivent être totalement éliminées. Les pays développés devraient également réduire réellement les subventions qu'ils accordent à leurs producteurs agricoles.

50. **M. Almeida** (Brésil) dit que, malgré un redressement de l'économie mondiale, le financement des échanges, en particulier en faveur des pays en développement, n'a pas encore totalement repris. Pour cette raison, un aboutissement rapide (avant 2010) du Cycle de Doha donnerait une impulsion vraiment nécessaire aux marchés internationaux, ce qui contribuerait à consolider la reprise et à jeter les bases d'une croissance soutenue. En outre, il apporterait un double avantage, à savoir des mesures de relance et une réforme structurelle indispensable. Même si les politiques protectionnistes rigoureuses de la Grande Dépression ont été évitées jusqu'ici, la relance doit être consolidée sous tous aspects pour prévenir un retour du protectionnisme. Pour cela, il faut non seulement une volonté politique mais également des mesures appropriées de suivi et de transparence pour faire appliquer les réglementations commerciales multilatérales. À cet égard, l'intervenant appelle l'attention sur l'importante contribution du rapport commun de l'OCDE, de l'OMC et de la CNUCED sur le suivi des mesures liées au commerce adoptées pendant la crise.

51. Tous reconnaissent progressivement que la réduction des flux d'échanges est imputable en grande partie aux restrictions à l'accès au financement des échanges. Des ressources additionnelles ont été

mobilisées par les institutions de crédit à l'exportation et par les programmes de facilitation du financement des échanges des organismes multilatéraux, tels que le Programme de financement du commerce mondial de la Banque mondiale, mais beaucoup reste encore à faire.

52. Le Brésil souhaite sans réserve une issue ambitieuse et équilibrée du Cycle de Doha pour le développement, accueille avec satisfaction la récente initiative prise pour le revitaliser et considère que l'agriculture constitue la question fondamentale des négociations de l'OMC, étant donné l'importance de ce secteur dans les économies de la plupart des pays en développement. Élimination des subventions pour les exportations agricoles, réduction significative des mesures de soutien interne prises par les pays développés et accès accru aux marchés : ce serait la plus importante contribution que les pays développés pourraient apporter à la promotion du développement. La communauté internationale doit saisir l'occasion offerte par la prochaine Conférence des ministres de l'OMC, qui doit se tenir à Genève, pour dépasser les positions fortement ancrées et susciter un élan afin de mener à son aboutissement le Cycle de Doha. Tous les membres de l'OMC doivent accentuer leurs efforts et passer à la vitesse supérieure en vue de cet objectif.

53. Néanmoins, il est encourageant de constater que la Déclaration des dirigeants du G-20 adoptée à Pittsburgh mentionne les négociations commerciales multilatérales; le G-20 n'est pas l'instance des négociations commerciales; ses débats doivent donc être traduits en décisions dans le cadre du processus multilatéral de Genève. Les négociations devraient faire fond sur les progrès déjà accomplis, surtout en ce qui concerne les modalités, et être centrées sur le programme de travail convenu concernant l'agriculture, l'accès aux marchés des produits non agricoles, les services, les réglementations, la facilitation du commerce et les autres questions encore non résolues. La prochaine Conférence des ministres de l'OMC ne devrait pas être structurée autour du processus de négociation de Doha, mais devrait plutôt fournir les directives et orientations nécessaires.

54. **M<sup>me</sup> Blum** (Colombie) dit que la crise financière et économique mondiale est un test pour la capacité et la volonté des États Membres de mettre en place un système commercial multilatéral qui soit transparent, ouvert, équitable et fondé sur des règles. Les États doivent prendre en considération non seulement les

répercussions de la crise mais également la nécessité de trouver des solutions de rechange pour éviter que les flux d'échanges entre les différents pays et régions se détériorent encore davantage. Ils doivent aussi reconnaître que le commerce contribue dans une mesure cruciale à renforcer le partenariat mondial aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire. Pour renforcer le système commercial mondial et en améliorer la réglementation, ainsi qu'il est noté dans le rapport de l'OMC, il convient d'éviter soigneusement qu'une réforme des réglementations ait des conséquences négatives pour les activités commerciales et productives des États.

55. Le commerce extérieur étant un moteur de la croissance économique et du développement, le système commercial international devrait être tourné vers les besoins des pays en développement, et des mesures effectives doivent être prises pour atténuer les effets dévastateurs de la crise. Une amélioration de l'accès des produits des pays en développement aux marchés est indispensable; c'est pourquoi les mesures protectionnistes qui freinent le développement et la lutte contre la pauvreté continuent d'inquiéter. L'intervenante demande une intensification des efforts et un esprit de compromis pour que le Cycle de Doha pour le développement puisse aboutir. À cet égard, elle souligne qu'il est important d'améliorer l'accès aux marchés pour les biens et services des pays en développement, en particulier pour les produits agricoles, et de réduire dans une mesure significative les subventions à la production pour l'agriculture dans les pays développés. Des mesures multilatérales efficaces et une gestion efficace sont nécessaires pour créer des conditions propices à un fonctionnement productif des marchés mondiaux.

56. **M. Glucksman** (États-Unis d'Amérique) dit que, compte tenu du ralentissement brutal du commerce, qui a fait des ravages dans de nombreux pays et dans de nombreuses populations vulnérables, la Commission devrait s'employer à renforcer les conditions favorables au commerce international et à accélérer le retour vers une prospérité et une croissance sans exclusive. La communauté internationale a fait preuve d'unité, de maturité et de confiance dans les avantages du système commercial international et a résisté aux pressions qui auraient pu la faire tomber dans les modalités protectionnistes du passé. Les échanges se stabilisent et montrent les premiers signes d'une reprise et, selon les prévisions de la Banque mondiale,

le commerce international devrait croître de près de 4 % au cours de l'année prochaine, croissance qui sera due dans une mesure non négligeable à la détermination constante des nations à maintenir des relations commerciales libres et ouvertes. L'histoire prouvera que, durant les difficultés économiques actuelles, les pays ont eu raison de conserver leur ferme attachement à l'internationalisme.

57. Les résultats de la session en cours de la Commission doivent faciliter le redressement et la reprise progressive du commerce et les renforcer. Les avantages mutuels du commerce sont prouvés depuis longtemps. Un commerce extérieur productif se traduit par des augmentations de la production nationale et des revenus. Lors du Sommet de Pittsburgh, les dirigeants du G-20 ont réaffirmé leur volonté résolue de lutter contre le protectionnisme et de mener les négociations du Cycle de Doha à bonne fin. Les États Membres doivent continuer de travailler ensemble afin d'insuffler une nouvelle vigueur au programme commercial multilatéral et de parvenir à un accord ambitieux et équilibré sur le Cycle de Doha.

58. **M. Murakami** (Japon) dit que son pays a été l'un des pays les plus sévèrement frappés par la crise financière mondiale puisqu'il a enregistré une chute de 43 % de son commerce extérieur au premier trimestre 2009. De ce fait, le Japon est résolu à lutter contre le protectionnisme. Dans ce domaine, il importe tout particulièrement d'avoir un mécanisme de contrôle pour prévenir la création d'obstacles aux investissements ou au commerce. Le Japon lance un appel pour que toutes les mesures commerciales pertinentes soient signalées à l'OMC et demande que l'OMC, l'OCDE, le Fonds monétaire international (FMI) et la CNUCED restent attentifs à la situation. Le Japon participera sans réserve aux négociations visant à mener les négociations commerciales du Cycle de Doha à leur aboutissement.

59. Le Japon sait par expérience que le libre échange peut être un moteur puissant du développement, de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté; de fait, une croissance soutenue est l'un des objectifs prioritaires de son Aide publique au développement (APD), et il a mené à bien de nombreux projets axés sur le développement du commerce et de l'investissement, sous forme de prestation d'assistance technique ou d'appui au développement d'infrastructures. Le Japon soutient résolument l'initiative Aide pour le commerce, ainsi qu'en

témoigne son Initiative de développement pour le commerce 2009, dans le cadre de laquelle il fournira une aide bilatérale à hauteur de 12 milliards de dollars pour des projets liés au commerce de 2009 à 2011 et une assistante technique à 40 000 personnes engagées dans des activités liées au commerce.

60. Le Japon reconnaît l'importance du traitement préférentiel pour les PMA, accorde l'accès en franchise de droits et sans contingent à 99 % des produits en provenance des PMA sur la base du volume des échanges et procèdera à un examen d'ensemble de son système généralisé de préférences. Le Japon contribue pour environ 90 milliards de dollars par an à l'appui au financement du commerce et se propose d'accroître sa contribution de 22 milliards de dollars sur les deux prochaines années. Chaque pays doit assumer sa part dans la responsabilité de relancer l'économie mondiale et de faire fonctionner le commerce en tant que moteur de la croissance. L'ONU doit donner à comprendre un message uniforme, à savoir qu'elle ne ménagera aucun effort pour réaliser cet objectif. L'intervenant espère que le projet de résolution de la Commission sur le commerce international et le développement pourra être adopté par consensus.

61. **M. Zhang Shaogang** (Chine) dit que le protectionnisme a repris de la vigueur, d'où les difficultés des pays en développement, en particulier des PMA, à participer au commerce international. C'est pourquoi la communauté internationale devrait s'opposer de manière plus résolue à toutes formes de protectionnisme commercial et s'employer davantage à instaurer un système commercial international favorable au développement. L'intervenant prie instamment la communauté internationale de donner suite au consensus atteint lors de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et de s'opposer énergiquement à toutes formes de protectionnisme commercial; les principales puissances économiques devraient donner l'exemple dans ce domaine. En outre, elle doit promouvoir activement les négociations du Cycle de Doha en veillant à maintenir son attention sur l'aspect des négociations relatif au développement et œuvrer en faveur de leur aboutissement en 2010.

62. Par ailleurs, la communauté internationale doit s'employer à accroître les ressources des programmes de financement, à baisser les coûts du financement et à élaborer des modalités novatrices de financement, en

particulier en faveur des petites et moyennes entreprises et des PMA. Elle doit faire preuve de détermination dans la lutte contre la spéculation sur le marché des produits de base, instaurer rapidement un ordre commercial équitable et raisonnable pour les produits de base, ouvrir l'accès aux marchés pour les exportations en provenance des PMA et aider ceux-ci à renforcer leur capacité de profiter pleinement des préférences commerciales.

63. Enfin, les travaux de la CNUCED doivent être renforcés. La CNUCED doit tirer pleinement parti de son avantage comparatif et renforcer ses trois fonctions afin de mieux contribuer au commerce au service des efforts de développement des pays en développement. La Chine tient à la mise en place d'un système commercial international ouvert, équitable et non discriminatoire et est opposée à toutes formes de protectionnisme commercial.

64. **M<sup>me</sup> Kang** (République de Corée) dit que le commerce international a été le moteur du développement économique de son pays depuis 1960. La République de Corée, qui a ouvert ses marchés à la concurrence étrangère pour pouvoir survivre, est résolue à s'engager dans des échanges commerciaux sur un pied d'égalité avec ses partenaires commerciaux mondiaux.

65. Les pays qui, comme celui de l'intervenante, sont tributaires dans une très large mesure de leur commerce extérieur ont été les plus vulnérables au ralentissement spectaculaire des échanges mondiaux provoqué par la crise financière mondiale. Le Gouvernement de la République de Corée a mis en garde contre le protectionnisme, notamment aux réunions au sommet du G-20. Malgré la détermination des dirigeants du G-20 à arrêter la mise en place de nouvelles barrières au commerce et à l'investissement – non sans résultats, ainsi que l'indique le rapport commun de la CNUCED, de l'OMC et de l'OCDE – et malgré les efforts de l'OMC pour mettre le protectionnisme en échec en surveillant attentivement et en signalant les tendances protectionnistes apparaissant dans le monde, les mesures commerciales prenant la forme de barrières non tarifaires, en particulier de mesures compensatoires, se multiplient (A/64/177, par. 39). C'est pourquoi la communauté internationale doit réaffirmer sa volonté résolue de ne pas élever de nouvelles barrières au commerce et à l'investissement, conformément à la Déclaration publiée par les dirigeants du G-20 lors de leur Sommet

sur les marchés financiers et l'économie mondiale, tenu en novembre 2008. La progression du protectionnisme financier aggrave les restrictions du crédit et l'instabilité financière des pays en développement; il s'impose donc d'atténuer au maximum l'incidence négative des mesures internes d'urgence, y compris les mesures budgétaires de soutien au secteur financier, sur le commerce et les investissements mondiaux. Des conclusions ambitieuses et équilibrées aux négociations de Doha d'ici à 2010 offriront les modalités les plus efficaces pour lutter contre les pressions protectionnistes. À cet effet, la République de Corée est résolue à s'appuyer sur les progrès déjà accomplis, notamment en ce qui concerne les modalités.

66. **M. Cuello Camilo** (République dominicaine) dit que la crise financière et économique mondiale a fait chuter les exportations, les importations et le commerce extérieur de la République dominicaine. Il signale toutefois que le secteur des services a résisté à la crise, le tourisme en particulier ayant enregistré une croissance, à un taux certes plus faible qu'avant la crise. Il reste que, de manière générale, la croissance du PIB du pays s'est ralentie. En conséquence, les impôts à recouvrer pour accroître les dépenses publiques et compenser le déclin du commerce extérieur ont baissé de 10 %.

67. Une baisse des recettes fiscales implique pour les pays en développement, comme celui de l'intervenant, que le pays n'aura pas les ressources requises pour élargir son marché intérieur afin de faire face à la crise et devra se tourner vers la communauté internationale et, en particulier, vers les institutions financières internationales, pour demander de l'aide. C'est pourquoi il est regrettable que les promesses du G-20 de mettre davantage de ressources à la disposition des organismes internationaux et en faveur du financement du développement n'aient pas été tenues. En fait, le financement devra représenter le double du montant accordé en 2008 pour compenser les effets de la crise, en permettant, entre autres, d'élargir les marchés intérieurs et de réaliser les objectifs du Millénaire dans les délais voulus.

68. Par ailleurs, il faudrait élargir les échanges régionaux des pays dont l'intégration avec des pays développés est plus ou moins avancée dans le cadre d'accords de libre échange. Pour cela, il faudrait réviser les règles d'origine discriminatoires et éliminer les mesures protectionnistes qui empêchent ces pays

d'exporter leurs produits pendant la crise actuelle. De plus, le multilatéralisme doit être renforcé conformément aux dispositions de l'OMC; il faudrait également remédier aux lacunes du mécanisme de règlement des différends de l'OMC et de l'organe d'appel.

69. Les PMA doivent pouvoir accroître leurs exportations et leur accès aux marchés dans le cadre de l'initiative « Tout sauf les armes » et d'autres mécanismes. De plus, ces pays doivent pouvoir ajouter de la valeur à leurs produits d'exportation. À cet effet, l'intervenant demande la réduction, voire l'élimination de la progressivité des droits de douane dans les marchés des pays développés, ainsi que des mesures pour éliminer le soutien interne à l'agriculture, en particulier dans les pays développés. Enfin, les négociations de l'OMC sur le contrôle national doivent viser essentiellement à introduire de nouvelles règles efficaces dans le secteur des services, secteur dans lequel la crise a commencé.

70. **M. Fazal** (Singapour) dit que son pays est resté inébranlable dans sa détermination à respecter et à renforcer le système commercial multilatéral fondé sur des règles. Il rejette le protectionnisme sous toutes ses formes et estime que c'est dans l'intérêt collectif de la communauté mondiale de prendre les dispositions nécessaires pour maintenir les marchés ouverts au commerce et à l'investissement, dans le cadre des efforts déployés actuellement pour mener l'économie à une reprise soutenue. À ce sujet, il se réjouit de l'engagement pris par les dirigeants du G-20, dans la Déclaration publiée lors de leur Sommet de Londres, de s'abstenir de dresser de nouveaux obstacles à l'investissement ou au commerce et de maintenir cet engagement jusqu'en 2010.

71. Néanmoins, comme l'OMC a mis en garde contre le risque que les taux élevés ou en hausse du chômage alimentent les pressions protectionnistes dans de nombreux pays, des efforts devraient être faits pour éviter que le protectionnisme modéré durcisse et devienne un obstacle au commerce. Des réformes structurelles internes pour soutenir des marchés du travail flexibles, une main-d'œuvre adaptable, des régimes de protection sociale bien conçus, des investissements dans l'éducation et la formation et un environnement favorable à l'innovation et à l'entrepreneuriat contribueraient à promouvoir la libéralisation du commerce et de l'investissement. Dans ce domaine, le Conseil de coopération

économique Asie-Pacifique (APEC) a pris un certain nombre de mesures, notamment par le biais d'une initiative destinée à accroître l'efficacité des régimes nationaux de protection sociale et des marchés du travail, et devrait se pencher sur une croissance sans exclusive lors de sa réunion ministérielle de novembre, qui se tiendra à Singapour.

72. Singapour réaffirme son attachement au Programme de Doha pour le développement et estime qu'il devrait être conclu d'ici à 2010. Des progrès importants ont déjà été faits dans ce sens, mais il est extrêmement important de traduire la volonté résolue en négociations constructives sur le fond. Des pistes bilatérales et multilatérales doivent rester ouvertes afin que les questions non résolues puissent être traitées dans le cadre de négociations menées sur de multiples fronts. Il faudra que tous les partis fassent preuve de souplesse. La Deuxième Commission devrait prier instamment les chefs de gouvernement d'abolir les mesures protectionnistes le plus rapidement possible et de continuer de rejeter le protectionnisme, sans oublier que même des règles compatibles avec celles de l'OMC peuvent avoir un effet protectionniste non négligeable. La Commission devrait aussi exprimer avec force son appui au Programme de Doha pour le développement en reconnaissant que l'aboutissement du Cycle de Doha contribuera dans une mesure importante à la relance de l'économie, montrera les avantages du système commercial multilatéral et apportera une précieuse garantie contre la menace du protectionnisme.

*La séance est levée à 13 heures.*